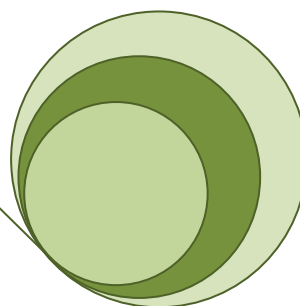
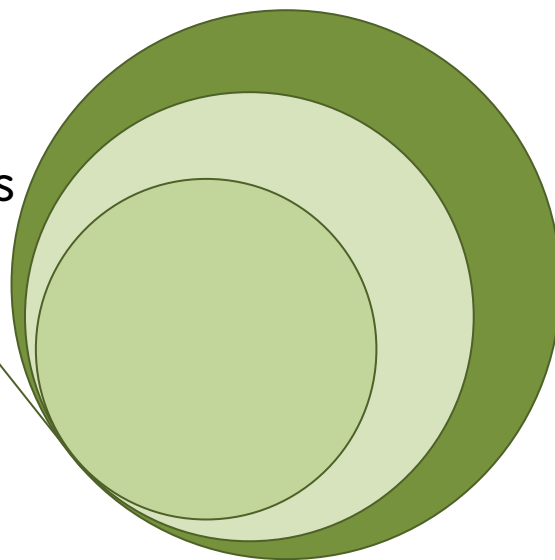


Fédération Départementale des
Syndicats d'Exploitants Agricoles
du Finistère



**Pour des paysans nombreux,
syndiqués, décomplexés,
modernes, unis et fiers de leurs
actions !**

Rapport Moral

63^{ème} Assemblée Générale
Vendredi 9 avril 2010
Espace Avel Vor – Plougastel-Daoulas



Sommaire

INTRODUCTION	2
1 Pour des paysans nombreux, unis et syndiqués.....	2
1.1 <i>Adhérer à des valeurs et à une cause collective</i>	2
1.1.1 Retour sur les fondamentaux du syndicalisme	2
1.1.2 L'histoire atypique du syndicalisme agricole Finistérien.....	2
1.1.3 Des valeurs à partager	4
1.2 <i>La force du réseau par le nombre</i>	6
1.2.1 Les agriculteurs syndiqués partagent des valeurs.....	6
1.2.2 Les agriculteurs syndiqués sont acteurs d'un réseau.....	7
1.2.3 Les agriculteurs syndiqués bénéficient de « plus » de services	7
2 Pour des responsables syndicaux bien dans leurs missions.....	8
2.1 <i>La prise de responsabilité : un acte d'engagement source de richesses</i>	8
2.1.1 Favoriser l'engagement et l'esprit d'équipe	8
2.1.2 Respecter la discipline syndicale	10
2.2 <i>Pouvoir assumer ses responsabilités</i>	10
2.2.1 Faciliter la disponibilité des responsables syndicaux	10
2.2.2 Faire face à l'évolution géographique des centres de décision	11
2.2.3 Se former tout au long de sa vie syndicale.....	12
3 Pour des responsables syndicaux fiers dans leur milieu socio-économique et avec les adhérents	13
3.1 <i>S'affirmer dans notre environnement socio-économique</i>	13
3.1.1 Face aux autres syndicats agricoles.....	13
3.1.2 Face aux organisations professionnelles agricoles et économiques.....	13
3.1.3 Face aux pouvoirs politiques et l'administration	14
3.1.4 Face à la société.....	15
3.2 <i>Oser s'exprimer et communiquer</i>	16
3.2.1 Etre fier d'être responsable et de son travail au sein du réseau	16
3.2.2 Faire connaître nos positions et nos acquis au plus grand nombre.....	17
CONCLUSION	19
ANNEXE : L'histoire de la FDSEA du Finistère	20

Introduction

Si, dans nos rapports d'orientation, la FDSEA revendique un nécessaire renforcement de l'organisation économique des producteurs face à une dérégulation des marchés et une concentration des acheteurs, nous nous devons également de mener de front une réflexion sur l'organisation de notre syndicat face aux nombreuses évolutions de la société et des paysans. Ce travail est d'autant plus important que nous pesons de moins en moins démographiquement et que les centres de décisions sont de plus en plus éloignés.

Sans revenir dans le détail, nous pouvons faire les constats suivants :

Une complexification des dossiers agricoles qui sont de plus en plus transversaux (environnement, urbanisation, emploi) et de plus en plus nombreux, due à une mondialisation de l'économie (PAC, OMC), un déplacement des centres de décision (Rennes, Paris, Bruxelles) et à une évolution de la société, sensibilisée de plus en plus aux questions alimentaires, environnementales, éthiques, etc.

Un affaiblissement du poids politique relatif du monde agricole du à une baisse du nombre de paysans, et donc à une moindre représentativité dans la société qui est accentuée par une montée en puissance de la démocratie participative.

Une révolution des moyens d'information et de communication par l'intérêt croissant des médias pour le sensationnel et l'arrivée d'internet dans tous les foyers : une rapidité de l'actualité et de la circulation d'information, une surabondance de l'information, le développement de la parole en direct. Chaque citoyen peut contribuer au débat même si ses arguments ne sont pas toujours constructifs ou parfois utopistes. Cette démocratisation directe amène de plus en plus souvent les individus à contourner les institutions.

Une montée de l'individualisme, qui privilège la valeur et les droits de l'individu au détriment de ceux des groupes sociaux, et ne favorise pas l'engagement pour une cause collective sur le long terme.

Les adhérents de la FDSEA n'échappent pas à ces évolutions.

La démographie et la modernisation de nos exploitations font que nous sommes de moins en moins nombreux. En raison de la spécialisation de nos exploitations, nous connaissons de moins en moins le métier de notre voisin. La complexification de la gestion de notre entreprise, notamment administrative, engendre moins de disponibilité. Les conjoints ou conjointes d'exploitants travaillent de plus en plus en dehors du monde agricole et la famille recherche plus de moments de loisirs. Enfin, nos anciens prennent de plus en plus une réelle retraite bien méritée et sont donc moins présents pour donner un coup de main. Aussi, avec toutes ces évolutions, il semble de plus en plus difficile aux uns et aux autres de prendre des responsabilités, que ce soit au local ou au département.

Dans ce contexte, comment se donner les moyens de défendre, par nous mêmes, au mieux les intérêts du monde agricole ? L'équation est complexe mais nous nous devons de trouver les solutions d'y parvenir.

Ce rapport moral présente les valeurs que nous défendons, les axes de travail et d'amélioration de notre syndicat afin d'être ensemble encore plus forts demain. Il est le début d'un chantier qui sera partagé et complété lors de réunions de terrain. Il est dédié à tous les agriculteurs et notamment, aux plus jeunes et aux nouveaux venus dans le monde agricole.

Nous nous attacherons dans un premier temps, à nous décomplexer d'être des paysans syndiqués et syndicalistes, dans un second temps, à donner l'envie à nos collègues de s'engager et, enfin nous terminerons par la valorisation de l'engagement à tous les niveaux.

1 Pour des paysans nombreux, unis et syndiqués

1.1 Adhérer à des valeurs et à une cause collective

Pour adhérer à la FDSEA, les agriculteurs que nous sommes doivent tout d'abord connaître une histoire commune et partager des valeurs liées à celle-ci.

1.1.1 Retour sur les fondamentaux du syndicalisme

Les premiers syndicats agricoles ont été créés dans les années 1880 pour améliorer la défense des agriculteurs sur le plan économique et notamment pour les achats d'engrais.

La FNSEA a été créée en 1946 avec deux postulats : l'unité paysanne et le refus de toute politisation. Son Président, Eugène Forget prononce le serment de l'unité paysanne à travers un syndicalisme responsable. Les valeurs de la FNSEA reposent sur celles qui ont guidé l'action des agriculteurs tout au long des années précédentes : solidarité, action collective en vue du progrès économique et social, mutualisme, concertation avec les pouvoirs publics.

Nombre d'outils ont été créés pour accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des orientations portées par le syndicalisme : des organisations à caractère technique, sanitaire, social, économique ou d'organisation des filières. Rassemblés, ils forment aujourd'hui ce qu'on appelle les organisations professionnelles agricoles.

1.1.2 L'histoire atypique du syndicalisme agricole Finistérien

Le syndicalisme finistérien a toujours été un syndicalisme force de propositions, volontaire, précurseur et bâtisseur.

Il est important que tout à chacun connaisse et comprenne d'où la FDSEA du Finistère vient. L'histoire de notre syndicat départemental, narrée succinctement, est présentée en annexe. Nous ne rappelons ici que les grands faits marquants.

La FDSEA du Finistère a été créée en 1947. Son premier président fut Guillaume PEREZ de Bannalec. Il s'organise par quartier, puis par arrondissement : c'est l'origine de la gouvernance pyramidale de la FDSEA. A la fin des années 50, après avoir été aux mains des notables pendant une dizaine d'années, la FDSEA se démocratise. Le CDJA (Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs) est créé en 1958.

Dans les années 60, les lois d'orientations agricoles sont insufflées par le syndicalisme. Le désenclavement de la Bretagne commence. Le mot d'ordre de l'époque était : « **Il n'y aura pas d'agriculture prospère dans une économie régionale en décadence.** ».

Dès la mise en place des lois d'orientations, **deux courants se côtoient dans le syndicalisme** agricole. Un courant majoritaire qui a initié ces lois pour la modernisation et l'adaptation de l'agriculture. Un courant parallèle minoritaire qui considère que le paysan est plus proche du prolétaire : les relations avec les organisations économiques sont celles de subordonnés à leurs employeurs. Les marchés doivent être organisés par l'Etat. Ce courant se développera au sein du CDJA, puis de la FDSEA.

Les syndicalistes des années 50-60 se sont peu à peu retirés des responsabilités syndicales pour prendre des responsabilités économiques. Le divorce s'accroît dans les années 60-70. Alors que le national demandait aux producteurs de mobiliser pour faire augmenter les

prix agricoles au niveau de Bruxelles, ceux-ci demandaient alors les répercussions intégrales sur les cours des produits sans s'intéresser réellement aux marchés et à la place de leurs entreprises sur ces marchés.

Dans les années 70-84, c'est l'époque de la révolution fourragère et de la mise en place des plans de développement. **La FDSEA du Finistère est alors dirigée par les paysans travailleurs et travaille en « interdépartemental ».** La FDSEA reste toujours adhérente à la FNSEA mais elle est dissidente des orientations majeures de la FNSEA.

Elle sera à l'initiative en 1972 de la grève du lait avec le courant "Comité de Redon " (Finistère, Morbihan et Pays de la Loire) et combatta farouchement la taxe de coresponsabilité (lait) décidée par Bruxelles en 1978.

A partir de 1975, le syndicalisme finistérien revient progressivement dans le giron de la FNSEA à travers le CDJA .

En 1983, de fortes tensions co-existent entre les différentes tendances dans le Finistère. Quatre listes se présentent aux élections Chambre d'agriculture : Jos Le Breton, menant la liste CDJA, emporte l'élection à 1 siège près.

Mai 1984, c'est la scission au sein de la FDSEA. Le Bureau de la FDSEA est mis en minorité par son Conseil d'administration concernant un appel à la mobilisation des producteurs de lait.

Les minoritaires, qui étaient contre la « restructuration », décident alors de quitter la FDSEA, et créent l'UDSEA qui se ralliera à la Confédération Paysanne en 1987.

Le nouveau Président de la FDSEA est Guillaume Roué, qui représentait alors le CDJA au sein du Conseil d'administration. Il deviendra, en 1991, Président de la Chambre d'agriculture, suite au départ de Jos Le Breton à la Présidence de Coopagri Bretagne.

En 1990, l'Association Emploi Formation, qui met en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs, voit le jour à l'initiative des partenaires sociaux FDSEA et CFDT.

En 1995, la Chambre d'agriculture devient d'obédience Confédération paysanne. Les paysans du Finistère votent majoritairement contre la liste FDSEA, alors caricaturée comme de « mouvance libérale porcine ». La FDSEA et le CDJA se retrouvent au sein de la Chambre d'agriculture avec 4 élus au collège exploitants et 2 élus au collège des organisations syndicales.

1995-2000 est le temps de la reconstruction. La FDSEA, alors présidée par Gilbert Milin, se sépare en octobre 96 de son Directeur pour faute lourde (mauvaise gestion et détournement avéré d'au moins 200 000 francs, soit 30 000 €). **En 1996, la FDSEA du Finistère se retrouve sans Directeur et en situation de dépôt de bilan.**

La priorité est alors à la remise à flot financière avec l'équipe administrative. En 1998, une nouvelle équipe voit le jour autour de Jacques Jaouen, élu Président, avec l'arrivée d'une grande partie de l'équipe CDJA des années 90-94. Le rapport d'orientation « L'agriculture en danger ? Propositions pour un pacte moral » fondera les bases de l'action syndicale des années suivantes.

En 1999, toujours minoritaire à la Chambre d'Agriculture, et non soutenue par la presse départementale, la FDSEA, à la demande de son Conseil fédéral, obtient le soutien de toutes les organisations économiques et organise **les 1ers Etats Généraux des Agriculteurs du Finistère, le 24 novembre 1999.** Alors que les secteurs volailles, légumes et porcs traversent une conjoncture difficile, plus de 5 000 paysans se rassemblent dans le calme pour faire part de leurs doléances et exprimer leur fierté d'être paysans.

En 2001, c'est la victoire de la liste menée par la FDSEA et le CDJA aux élections Chambre d'agriculture. Jacques Jaouen devient Président de la Chambre d'agriculture et Michel Adam, Président de la FDSEA.

La perte en 1995 de la Chambre d'agriculture a eu de lourdes conséquences pour l'agriculture et l'agro-alimentaire finistériens et bretons : notamment au travers de l'application de la circulaire Voynet – Le Pensec et la fragilisation politique de la Bretagne agricole.

Depuis, la FDSEA s'affirme comme force de proposition et de revendication, au côté d'une Chambre d'Agriculture qui joue son rôle consulaire de vulgarisation et de représentation du monde agricole. La FDSEA renforce son action syndicale, sur le plan local, départemental et régional.

En 2005, Michel Adam passe le relais à Thierry Merret, élu à la présidence de la FDSEA. La FDSEA réforme alors son barème de cotisation syndicale en le basant sur le statut juridique de l'exploitation.

La FDSEA joue pleinement sa représentation de syndicat patronal.

Afin d'améliorer la notoriété et l'image de marque de l'adhésion syndicale, la FDSEA met en place dès 2006 les « plus à l'adhérent » : carte moisson, création d'un site internet et d'un site extranet réservé aux adhérents, et renforce la qualité de ses services à l'adhérent.

Enfin, la FDSEA complète ses compétences en matière de droit communautaire et de droit des contrats qui doivent permettre d'affiner nos réflexions et nos orientations.

En 2007, la liste menée par la FDSEA et le CDJA remporte les élections Chambre d'agriculture.

Depuis 2002, la FDSEA se met à jour de ses cotisations nationales, ce qui lui permet d'avoir en 2008, via des mandats régionaux, un administrateur à la FNSEA ainsi que 11 représentants dans les commissions de la FNSEA ou dans les Associations spécialisées. Une représentation nécessaire pour être écouté.

Aujourd'hui, le mot d'ordre est : « Il n'y aura pas d'économie régionale prospère avec une agriculture en décadence. »

Ce rapide retour sur l'histoire du syndicalisme finistérien doit nous rappeler toute l'importance de partager une vision commune pour notre agriculture de demain.

1.1.3 Des valeurs à partager

1.1.3.1 Un syndicalisme responsable

La FDSEA est un syndicalisme responsable qui parle d'avenir sans mentir.

Cette responsabilité repose sur un équilibre pas toujours facile à maintenir :

- une vision prospective : proposer un projet ambitieux pour l'agriculture,
- des propositions pragmatiques : tenir compte de la réalité sociale, économique et environnementale,
- une représentativité à tous les niveaux de notre réseau : assurer une rigueur dans la procédure d'élection,
- un budget : se donner les moyens de sa politique et de ses actions.

Depuis sa création, la FDSEA n'a pas l'intention de faire de la démagogie, d'emmener ses adhérents dans des voies sans issue. La FDSEA a et aura toujours un discours et des actes pragmatiques basés sur la réalité socio-économique.

L'action de la FDSEA repose sur des exigences :

- un système démocratique,

- le fédéralisme impliquant que chaque échelon soit aussi responsable,
- une expertise des dossiers,
- le respect d'une discipline syndicale et de valeurs,
- la nécessité de rendre compte à ses adhérents,
- la nécessité d'informer d'une manière constante et réactive.

1.1.3.2 Une organisation démocratique, représentative et fédératrice

Une des forces de la FDSEA réside dans sa construction territoriale, et par filière de production. Elle est une fédération de syndicats d'exploitants agricoles. Toutes les élections sont réalisées de façon démocratique à tous les niveaux de responsabilités, du syndicat local au Conseil d'administration. Cette démocratie s'exprime d'ailleurs tous les ans : différemment des élections au national, le conseil d'administration est renouvelé chaque année et non tous les trois ans. La FDSEA a donc toute légitimité pour représenter les intérêts des agriculteurs, de tous les agriculteurs.

La FDSEA est forte de son réseau :

- 230 syndicats locaux et 39 unions cantonales qui assurent la représentation territoriale;
- 17 sections de productions qui assurent la représentation des filières;
- Les sections sociales qui défendent l'intérêt et l'amélioration d'un statut spécifique : les retraites, le fermage, l'égalité des droits et des devoirs entre agricultrices et agriculteurs ;
- La commission emploi qui prépare et accompagne les orientations de la FDSEA dans son rôle de syndicat patronal.

La relation avec les Jeunes Agriculteurs, membres de nos instances : nos liens de fonctionnement nous permettent d'échanger et de travailler en complémentarité. Elle permet aux JA de jouer un rôle d'aiguillon dans notre syndicalisme majoritaire.

La FDSEA a en son sein trois types d'instance :

- Les instances de travail

Les sections ou commissions : lieux de réflexions et d'études. Elles sont chargées de faire des propositions au Conseil d'administration ou d'étudier des problématiques à la demande de ce dernier.

- Les instances de concertation

Le Conseil fédéral (présidents de syndicats communaux et cantonaux) et le Conseil départemental (président cantonaux) qui émettent des avis sur l'action de la FDSEA et assurent un échange direct entre toutes les composantes du réseau.

- Les instances de décision

L'Assemblée générale : moment fort annuel qui fixe les grandes orientations.

Le Conseil d'administration (25 à 30 membres) : instance qui fixe les objectifs, les moyens de l'action syndicale, qui rend les arbitrages entre les différentes composantes de la FDSEA et recherche les solutions fédératrices dans l'intérêt du plus grand nombre.

Le Bureau (9 à 11 membres) qui gère toutes les questions qui lui sont déléguées par le Conseil d'administration et le Président.

La Commission statuts et conflits est garante du bon fonctionnement statutaire de la FDSEA et de son réseau. Elle veille à l'application des statuts et des règlements intérieurs et arbitre éventuellement tous litiges à l'intérieur de l'organisation. Tout adhérent peut faire appel à cette Commission.

La vocation de notre syndicalisme est avant tout de défendre et promouvoir tous les agriculteurs, quelles que soient leurs productions, systèmes de production et ce tant sur le plan collectif qu'individuel.

Le syndicalisme agricole a accompagné les évolutions de la société mais en gardant ses valeurs.

La FDSEA, de part son histoire, ses valeurs et son fonctionnement a aujourd'hui une place prépondérante à jouer sur la scène de la politique agricole, comme elle l'a toujours fait.

Pour assurer notre rôle de propositions, de revendications et d'actions, nous devons être nombreux !

1.2 La force du réseau par le nombre

Pourquoi adhérer à la FDSEA, alors que les actions menées bénéficient à tous les agriculteurs ? L'adhésion est un acte fort et volontaire. Derrière toute adhésion, il y a une attente qu'elle soit collective ou individuelle. Mais il ne faut pas se tromper : la concurrence entre paysans n'est qu'un leurre et ne doit pas servir le jeu de l'individualisme.

Chacun d'entre nous doit être moteur du développement de l'adhésion syndicale : chaque adhérent doit être capable de faire adhérer un voisin chaque année. Car, plus le nombre de paysans adhérents à la FDSEA est important et plus les pouvoirs publics, l'administration, les organisations économiques, et la FNSEA sont obligés d'écouter nos propositions et revendications. C'est ainsi que nous serons acteurs de la construction des politiques agricoles.

Adhérer à la FDSEA, c'est également échanger avec ses voisins et faire partie d'un réseau dont chaque échelon est nécessaire à la défense collective.

1.2.1 Les agriculteurs syndiqués partagent des valeurs

- Le partage et l'écoute : nous aimons échanger et réfléchir pour nous forger une opinion afin d'être force de propositions et de revendications.
- La solidarité et le respect de l'autre : au delà de nos différences, nous sommes avant tout des agricultrices et agriculteurs. Nous pouvons compter les uns sur les autres, en confiance. Nous devons oser affirmer nos valeurs communes tout en acceptant nos différences.
- Le progrès et l'ouverture d'esprit : nous souhaitons porter notre pierre à l'édifice en apportant des orientations tant en matière économique, technique, sociale ou environnementale pour une meilleure efficacité de notre agriculture. Le syndicalisme apporte également un esprit d'ouverture qui permet de progresser sur soi, que ce soit tant d'un point de vue intellectuel qu'humaniste.
- L'unité et la défense collective dans l'intérêt du plus grand nombre. L'intérêt collectif permet à l'intérêt individuel de s'exprimer. L'agriculteur syndicaliste s'engage à servir la collectivité. Il doit faire preuve d'initiative et de responsabilité. L'unité du monde agricole doit le guider.
- La liberté d'entreprendre, le droit à l'initiative et à la responsabilité : notre action syndicale a pour fondement de défendre nos métiers autour du droit qu'est la liberté d'entreprendre.

1.2.2 Les agriculteurs syndiqués sont acteurs d'un réseau

Le réseau est essentiel pour faire remonter les difficultés rencontrées au quotidien. Les syndicats locaux sont les lieux privilégiés de l'échange et du partage.

Les syndicats locaux et la FDSEA sont les seuls endroits où les producteurs peuvent se retrouver, échanger et construire, au-delà de leur diversité de production et surtout au-delà de leur appartenance à une organisation économique, ou autre. **Les étiquettes politiques et de « boutiques » sont laissées à la porte de la réunion !**

Le fonctionnement des syndicats locaux évolue, pour la plupart, en raison de la baisse du nombre d'agriculteurs : les lieux d'échanges se font de plus en plus au niveau cantonal plutôt qu'au niveau communal, ce qui pourrait réduire la fréquence des contacts entre paysans. **Le syndicat local a la responsabilité de donner envie d'adhérer !**

L'adhérent doit se retrouver dans l'équipe locale, son premier contact pour mieux le défendre. L'adhérent doit avoir envie de participer à l'animation de la vie locale et à la défense des agriculteurs de sa commune. L'équipe locale trouve sa force de propositions et de revendications sur des sujets locaux.

L'équipe locale est le maillon de la dynamique locale et ne peut pas tout attendre de l'échelon départemental. Elle doit être à l'écoute des agriculteurs et être capable de prendre des initiatives pour organiser par elle-même les échanges avec les élus locaux, ou tout type de manifestations. L'adhésion peut se faire par des actions simples et conviviales qui permettent de développer un sentiment d'appartenance et de solidarité : soirée d'échanges avec un apéritif, visites d'exploitation, voyages d'études (même dans le canton voisin), actions de communication.

La FDSEA reste attachée à la valorisation de l'animation à l'échelon local, qu'il soit communal ou cantonal. La FDSEA essaie d'accompagner de son mieux, et avec les moyens à sa disposition, les responsables pour qu'ils puissent faire la promotion de l'agriculture et développer l'adhésion.

Ainsi, la FDSEA donne les moyens aux syndicats locaux d'organiser divers événements ou d'indemniser certains frais, en reversant au syndicat local chaque année 10% du montant des cotisations prélevées auprès des adhérents.

Enfin, pour faciliter le développement de l'adhésion, la FDSEA a mis en place le prélèvement bancaire annuel qui permet aux responsables de rester concentrés sur la prospection de nouveaux adhérents, et a également créé un lien privilégié avec l'échelon départemental à travers des « plus à l'adhérent ».

1.2.3 Les agriculteurs syndiqués bénéficient de « plus » de services

L'adhérent à la FDSEA ne contribue pas uniquement à la défense collective. L'acte d'adhésion lui donne un certain nombre de services : le conseil juridique (droit rural, civil, administratif, social, environnemental, urbanisme ou encore droit des contrats), l'accompagnement lors de contrôles, des réponses sur l'évolution de la politique agricole départementale, etc.

La politique de services de la FDSEA est guidée par la volonté de rendre l'adhérent le plus autonome et le plus responsable possible dans la gestion de son exploitation.

La FDSEA a une politique d'adhésion volontariste et a souhaité depuis 2006 apporter de nouveaux services aux adhérents, axés sur la réduction des charges et sur une information continue et réactive.

Afin d'affirmer sa fierté d'être syndiqué et d'« indemniser » le temps passé à la cause collective, l'adhérent et sa famille bénéficient de nombreux avantages dans des commerces tant de proximité que d'envergure nationale.

La FDSEA a mis en place des observatoires des prix des intrants et organise, quand cela lui paraît nécessaire au regard des prix de marché, des opérations d'achats groupés. Un retour, parfois forcé, aux missions des premiers syndicats communaux à leur création...

Enfin, pour suivre au mieux les actions de la FDSEA et être en direct avec l'information réglementaire ou économique, nous avons développé un site extranet réservé à nos adhérents. Au delà de la lettre mensuelle aux adhérents, nous développons des lettres d'informations par e-mail et par fax quand l'actualité le nécessite. Nous utilisons aussi les SMS de façon ciblée pour une information urgente, ou rappeler les dates de réunions.

L'action de la FDSEA est guidée par une volonté de renforcer notre réactivité et notre capacité à résoudre rapidement les problèmes posés, en élargissant le niveau de connaissance de nos adhérents.

L'union fait la force : plus nous serons nombreux à être adhérents, plus nous serons une force démocratique et représentative, autant à l'intérieur du réseau syndical que vis-à-vis des élus et décideurs politiques et économiques, et mieux nous serons entendus, à tous les niveaux.

Osons afficher notre appartenance syndicale !

2 Pour des responsables syndicaux bien dans leurs missions

2.1 La prise de responsabilité : un acte d'engagement source de richesses

Pour favoriser l'engagement dans nos instances syndicales, il faut que les militants y trouvent un intérêt au delà de la simple adhésion. Souvent l'engagement comme la défense collective, trouve sa source dans le traitement d'un dossier individuel ou spécifique.

2.1.1 Favoriser l'engagement et l'esprit d'équipe

La FDSEA et ses responsables assument différentes missions :

- **La défense collective** : La FDSEA défend les intérêts de ses adhérents et indirectement, ceux de l'ensemble des agriculteurs en interpellant et négociant avec les différents pouvoirs de décisions.
- **La représentation** : La FDSEA, de part ses statuts et la force de son réseau, assure une représentation des agriculteurs auprès des pouvoirs publics, des élus politiques et dans de nombreuses instances de concertation et de décision (plus de 200 délégations).
- **La défense individuelle** : La FDSEA accompagne ses adhérents en assurant un conseil de proximité. La fiabilité de notre conseil, notamment juridique, repose sur

nos compétences, notre longue expérience de la négociation et la pratique des dossiers individuels. Nos compétences sont à la disposition du réseau.

- La promotion : La FDSEA assure la promotion de l'agriculture, des agriculteurs et de leurs métiers.
- Le syndicat patronal : La FDSEA est l'Union Patronale des employeurs de main d'œuvre agricole qui assure la défense des intérêts des employeurs et leur représentation. Elle est l'interlocutrice privilégiée pour négocier, en amont, les réglementations futures.

La FDSEA souhaite valoriser l'importance des responsables syndicaux à l'échelon local en les rendant plus impliqués et plus acteurs de la vie locale. Et les sujets ne manquent pas : foncier, urbanisme, relations avec les consommateurs, avec les élus locaux, avec les autres acteurs économiques... Le responsable doit être en capacité de porter un dossier de dimension locale et d'interpeller les acteurs lorsqu'il le juge utile, réunir les agriculteurs concernés, mener des actions syndicales si nécessaire.

Chaque syndicat local doit avoir son action locale : nous donnerons ainsi envie à d'autres de nous rejoindre ! La décision de devenir responsable se prend souvent dans l'action et par l'action.

La responsabilité amène à échanger, à confronter ses analyses en équipe et à décider pour agir au mieux ! Le syndicalisme est une école de la vie où chacun porte un dossier, assure une délégation et délègue lui-même. Le travail avec les collaborateurs apporte également une ouverture d'esprit et forme à l'exigence.

L'animation du syndicat local ou cantonal doit relever d'une équipe. L'équipe doit prendre des initiatives en concertation avec l'animation départementale. Les responsables doivent être capables de décider d'un ordre du jour des réunions locales, d'organiser des débats et même de faire des comptes-rendus. Dans certains départements, les assemblées générales de cantons se font sans animateur de la FDSEA et l'équipe assure l'émergence, la présentation du sujet et même le compte-rendu !

Il ne faut pas hésiter à faire appel aux anciens exploitants et aux représentants de leur section au niveau du canton. Ils peuvent être source de savoir mais également force de mobilisation pour la relance syndicale ou diverses manifestations.

Au niveau départemental, sans une équipe qui se connaît, qui est solidaire, qui se fait confiance et se délègue les tâches, les responsables ne pourraient être une telle force de propositions et de représentation, ni régler des dossiers individuels en toute confidentialité.

La prise en charge d'un dossier est toujours source d'inquiétude pour le responsable, surtout si de prime abord le sujet n'est pas toujours lié à sa production. Les autres responsables et les collaborateurs sont présents pour l'accompagner. Mais toute personne s'étant engagée syndicalement pourra exprimer aux futurs candidats qu'elle s'est impliquée au fur et à mesure, avec passion, et y aura trouvé toute satisfaction.

Bien que la FDSEA ait de nombreuses adhérentes (30%), peu de femmes prennent des responsabilités syndicales départementales. Au-delà des dossiers sociaux, la FDSEA souhaite que plus d'agricultrices s'impliquent dans l'ensemble des dossiers et instances de décisions. Un travail sera mené dans ce sens.

Ce ne sera que par nous-mêmes que nous défendrons au mieux nos intérêts. Ne laissons pas d'autres le faire à notre place !

2.1.2 Respecter la discipline syndicale

La discipline est la meilleure façon d'être unis et solidaires.

Quelques règles sont à respecter pour un bon fonctionnement de notre syndicat dans le respect de la démocratie.

La devise de la FDSEA est « Réflexion / Décision / Action », celle-ci doit permettre d'appliquer une méthodologie quelque soit le dossier ou la manifestation à traiter.

Les responsables, avec l'appui des collaborateurs, doivent être continuellement en veille et en prospective, afin d'anticiper les changements et l'ambiance à venir et ainsi prendre les bonnes décisions. Par ailleurs, nous restons attachés à diffuser l'information à nos adhérents en temps réel, quand cela est possible, même s'il est vrai que souvent les négociations prennent du temps et que les étapes sont nombreuses.

Le responsable ne peut pas représenter que lui-même et ses idées ou encore parler en son nom : il est élu de ses pairs. **Il se doit de parler au nom des adhérents qu'il représente** ainsi que de retranscrire les orientations décidées par le Conseil d'administration. Il se doit également de restituer le contenu de son mandat à ses adhérents et à la FDSEA.

La discipline s'applique à tous les échelons du réseau : **chacun doit respecter les décisions du Conseil d'administration** et ensuite les expliquer et les promouvoir sur le terrain. Et ceci, même si l'administrateur n'a pas voté pour la position majoritaire du Conseil d'administration. De même, chaque adhérent doit respecter ses responsables car ceux-ci ont été régulièrement élus.

Enfin, un principe est de ne pas établir de règles générales à partir de cas particuliers, mais plutôt de les traiter à part.

La FDSEA a par ailleurs des statuts et un règlement intérieur qui permettent de préciser le bon fonctionnement du syndicat, et dont la Commission statuts et conflits est garante de la bonne application.

2.2 Pouvoir assumer ses responsabilités

2.2.1 Faciliter la disponibilité des responsables syndicaux

Un des freins majeurs de la prise de responsabilité est celle de la disponibilité du militant.

En effet, le constat a été fait en introduction : de moins en moins nombreux, de plus en plus spécialisés, accaparés par les charges de gestion administrative de nos exploitations, assurant une vie personnelle souvent détachée du monde agricole, nous devons gérer nos priorités de vie. Dans tous les cas, l'engagement ne doit pas mettre en danger la pérennité de notre outil de travail.

Une solution a été mise en place depuis longtemps par le syndicalisme : **le droit à la prise en charge partielle du remplacement pour mandat syndical**. En effet, les membres du Conseil d'administration de chaque fédération départementale peut, s'il le demande, se faire remplacer, via le service de remplacement départemental (Finistère remplacement), pour pallier ses absences sur son exploitation. Le nombre de jours pour mandat syndical est limité à 30, 60 ou 90 jours par an pour l'ensemble des administrateurs selon le niveau de prise en charge du remplacement (30, 60 et 90 euros/jour).

A la FDSEA, les mandats représentent 512 jours de vacation indemnisés, sans compter le temps passé du Président et du Secrétaire général, ni des réunions du soir. Cette mesure est donc insuffisante, et elle est inadaptée à la majorité des membres du Conseil d'administration.

C'est pourquoi, **la FDSEA, depuis 1998, a fait le choix de se donner les moyens de ses ambitions en indemnisant les membres de son Conseil d'administration** pour le temps passé en journée à la cause collective, ainsi que les kilomètres de déplacement. Cette indemnité doit leur permettre de trouver les moyens de ne pas fragiliser leur exploitation lors de leurs absences. Ceci a été une priorité de la nouvelle équipe de l'époque afin de renforcer notre représentation départementale avant notre représentation régionale et nationale. La priorité a été axée sur les Hommes, avant les cotisations aux instances nationales. Sans des hommes, investis dans leurs missions et porteurs de dossiers, la FDSEA ne peut exister et mener à bien ses missions.

L'engagement est un acte personnel mais doit être supporté collectivement, par son entourage, sa famille et ses associés. Il est nécessaire que l'entourage l'accepte en toute connaissance de cause, et comprenne pourquoi le responsable s'absente de son exploitation. Il est nécessaire qu'ils se donnent collectivement les moyens pour gérer l'exploitation.

Une autre solution partielle, et qui reste à débattre, est celle de la délégation de la représentation à des collaborateurs, selon le type de représentation, mais toujours sous un contrôle politique omniprésent.

2.2.2 Faire face à l'évolution géographique des centres de décision

Avec la révision générale des politiques publiques (RGPP), les centres de décision concernant les orientations de la politique agricole départementale se sont déplacés à la capitale régionale, à Rennes. L'échelon départemental, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), ne devient plus qu'une instance d'instruction des dossiers. Cependant, même si l'administration tente d'harmoniser les politiques des quatre départements bretons, bon nombre de dossiers restent à négocier au niveau départemental lorsqu'ils relèvent d'arrêtés départementaux notamment : protocole expropriation, Schéma Directeur des Structures, arrêté normes locales, barème laitier, etc.

Cette évolution des centres de décision amène les responsables de la FDSEA à devoir se rendre encore plus disponibles pour se déplacer souvent à Rennes ou au centre Bretagne. Cet éloignement devient un handicap pour les responsables finistériens situés à plus de 2 heures de Rennes. Alors, lorsque le Préfet de région convoque une réunion à 8h30 dans ses locaux, des solutions pour faire entendre la voix des paysans finistériens doivent être trouvées. Au sein du réseau FRSEA, un travail est mené pour mieux se connaître entre les différents responsables afin notamment de pouvoir déléguer à l'un ou l'autre des départements la charge d'un dossier, en toute confiance.

L'utilisation de nouvelles technologies, que ce soient les réunions téléphoniques (hebdomadaire entre les quatre Présidents) ou les visioconférences sont à privilégier, en tant que de besoin.

Que dire de Paris et Bruxelles où nous devrions être plus présents aussi ?

C'est pourquoi, il est nécessaire de consolider notre maillage de responsables du local à l'Union européenne pour défendre au mieux nos intérêts finistériens, bretons et français.

2.2.3 Se former tout au long de sa vie syndicale

Se former fait partie intégrante du parcours d'un responsable syndical. Il est indispensable pour chacun de suivre les évolutions économiques, sociales, réglementaires ou technologiques qui nous entourent.

La première des formations commence bien sûr par les échanges et donc les moments de rencontre qui rythment la vie du syndicat.

La FDSEA s'est inscrite depuis quelques années dans le renforcement de la formation de ses responsables dans leur prise de responsabilité (formation sur l'histoire du syndicalisme, sur l'établissement d'un projet, sur l'économie, sur les outils internet et bientôt sur la prise de parole en public). En effet, la FDSEA a fait le choix de renouveler chaque année un tiers des Présidents de syndicats locaux et de réélire, les membres du Conseil d'administration. Le renouvellement est indispensable pour avoir de nouvelles compétences, des personnes motivées, investies et également pour refléter au mieux la réalité du terrain. **Nous continuerons à former nos responsables et à sensibiliser nos adhérents au réalisme économique, face aux évolutions des politiques européennes et mondiales.**

Les parcours d'engagement des adhérents ne sont plus similaires. La plupart des nouveaux responsables ne sont plus issus des JA, ou ont parfois exercé un autre métier auparavant. Ces nouveaux profils sont enrichissants pour notre syndicalisme car ils permettent une ouverture à d'autres modes de pensée ou d'autres secteurs. **La formation doit être adaptée aux nouveaux arrivants.** Il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où on veut aller.

La FDSEA encourage tout jeune à prendre des responsabilités au sein de JA Finistère, une réelle école de la responsabilité qui facilite la prise de mandats ensuite chez leurs aînés.

Le but de toute formation est de progresser dans ses connaissances et ses compétences afin de défendre aux mieux nos adhérents et la profession agricole, et cela de la manière la plus « pro ». **Au vu de la complexification des dossiers, les responsables ont besoin de se professionnaliser.** Mais, cela ne veut pas dire être un syndicaliste à plein temps, mais maîtriser pleinement son dossier qu'il soit de filière ou plus transversal.

La communication est également un domaine essentiel pour tout responsable car il doit savoir comprendre et convaincre le plus grand nombre devant un parterre d'adhérents ou de journalistes.

Les conditions à réunir pour maîtriser son dossier, et être bien formé, sont de lire (ce qui fait défaut pour un certain nombre d'entre nous en raison de la densité des sources d'informations et de la faible disponibilité), d'écouter, de prendre le temps d'analyser, de débattre mais aussi de décider et enfin d'appliquer et de le faire savoir ! Cet exercice complexe s'acquiert au fur à mesure de la pratique. En outre, il est essentiel bien sûr que le responsable soit convaincu du bien fondé des propositions ou revendications qu'il porte.

La FDSEA considère la formation des responsables comme un enjeu fort, un axe de priorités et un investissement nécessaire. Elle est la base de notre capacité d'expertise qui contribue à notre légitimité et notre représentation. Aussi, nous mettrons les moyens nécessaires à une formation de plus en plus poussée et adaptée aux enjeux de demain.

3 Pour des responsables syndicaux fiers dans leur milieu socio-économique et avec les adhérents

3.1 S'affirmer dans notre environnement socio-économique

Les syndicats font partie des corps intermédiaires. Ils ont une mission structurante dans une démocratie moderne, organisant le dialogue entre les citoyens et l'Etat, permettant aux citoyens de s'impliquer et de participer à la vie publique dans la durée. L'Etat ne peut pas tout faire, tout seul. Aujourd'hui, le rôle des corps intermédiaires est parfois contesté notamment avec le développement des ONG (organisations non gouvernementales), des réseaux sociaux ou d'expressions favorisées par Internet.

3.1.1 Face aux autres syndicats agricoles

Depuis plus de 20 ans, le contexte syndical a évolué avec l'entrée des syndicats minoritaires sur la scène agricole. Le pluralisme syndical est un fait. La FDSEA considère que la division syndicale dessert l'intérêt des paysans. La force du syndicalisme agricole était de parler unanimement d'une seule voix.

Si l'unité n'est plus une réalité syndicale, elle reste une de nos valeurs. C'est pourquoi la FDSEA n'est pas opposée à faire cause commune avec d'autres syndicats sur un dossier particulier à la condition du respect réciproque de chacun. D'ailleurs, depuis 1998, la FDSEA n'a jamais critiqué par voie de presse les positions des autres syndicats.

La force de la FDSEA se mesure au nombre de ses adhérents mais également aux résultats des élections aux Chambres d'agriculture, montrant la confiance, officiellement, de la majorité des agriculteurs.

Force est de constater que **la pluralité syndicale entraîne de plus en plus une volonté d'affichage d'une certaine « neutralité »**. On peut s'interroger sur ce positionnement de nos partenaires (entreprises coopératives et privées, banques) et même de l'administration voire de la Chambre d'agriculture. Sous prétexte de neutralité syndicale ou d'ouverture, ils occultent la réalité de la situation aux producteurs et laissent la FDSEA jouer seule le rôle du « porteur de mauvaises nouvelles » comme de « porteur du projet ». Certains ensuite se retranchent sur cette question devenue mythique « que fait la FDSEA ? » !

Il est indispensable que chacun d'entre nous soit fier du travail mené par nos responsables syndicaux et diffusent nos acquis auprès des adhérents.

3.1.2 Face aux organisations professionnelles agricoles et économiques

Par son statut et son rôle, la FDSEA a un poids politique réel. Nous ne sommes pas assujettis aux organisations économiques. Les organisations économiques, du moins les coopératives, ont pour objet de vendre et de valoriser au mieux le produit de leur adhérent.

De part notre statut, nous sommes un réseau de veille par rapport aux lois et autres décrets. La FDSEA possède des compétences notamment juridiques que les organisations économiques n'ont généralement pas. La FDSEA a un rôle politique de défense collective incontournable de l'ensemble des paysans.

La FDSEA a également un rôle de négociateur, et cela de façon responsable. Nous agissons, par notre réseau d'influence, sur des dossiers transversaux (social, fiscal, environnemental, etc). Nous intervenons souvent sur des leviers que les organisations économiques ne savent pas ou ne peuvent pas utiliser, auprès des pouvoirs publics, de la grande distribution, etc.

Nous faisons également le lien entre les agriculteurs et leurs organisations quand cela est nécessaire.

Au travers du Conseil de l'Agriculture Finistérienne (CAF), présidé par la FDSEA, et qui réunit l'ensemble des organisations économiques et des organisations professionnelles dont l'activité s'exerce dans le département, la FDSEA est force de propositions sur les orientations économiques, tout en jouant un rôle fédérateur. Il est important pour un département agricole comme le Finistère que le syndicat majoritaire et les organisations partagent une même perspective économique au service des paysans.

La FDSEA est également là pour rappeler aux organisations, notamment coopératives et mutualistes, qu'elles ont le devoir d'être au service des paysans.

Enfin, la FDSEA conserve son indépendance, sa liberté d'action et de pensée au sein même du réseau FNSEA et fait valoir sa position quitte à être en désaccord avec la région ou le national.

3.1.3 Face aux pouvoirs politiques et l'administration

La FDSEA se doit d'alerter sans cesse les élus, les pouvoirs publics et les collectivités sur les difficultés conjoncturelles et structurelles de la profession. Ainsi, les responsables doivent sensibiliser, à chaque échelon, les élus locaux et nationaux sur les textes de loi qu'ils sont amenés à voter. Par son rôle d'expert des questions agricoles, la FDSEA et ses responsables font un travail d'explication, de démonstration, d'amendement ou de proposition pour que les élus puissent assumer pleinement leur rôle décisionnel dans l'intérêt du monde agricole et cela, sur la base d'une réalité socio-économique !

Le Traité de Lisbonne donne plus de pouvoirs aux parlementaires européens. La FDSEA, avec le réseau régional, aura à travailler ensemble pour parler d'une même voix, de façon simple, concise, argumentée et pragmatique pour que les députés européens puissent jouer de façon efficace leur rôle de vecteur des revendications des paysans.

Aujourd'hui, **les dérives de la démocratie participative** amènent à ce que, même sur les sujets concernant l'agriculture de près ou de loin, le monde agricole soit représenté par une ou voire deux personnes dans une assemblée de 60 voire de 100 personnes.

La FDSEA est opposée à une démocratie participative qui irait à l'encontre de la démocratie par voie électorale : c'est aux paysans de décider qui les représente, quelle que soit l'organisation.

De plus, de nouvelles formes d'expression existent. Leur développement est favorisé par Internet : réseaux identitaires, coordinations diverses, communautés culturelles ou de loisirs. Dans un monde de communication, de médias, une association de personnes représentant un petit nombre, mais créant l'événement (« le buzz »), peut être plus écoutée qu'une organisation structurée, basée sur un réseau et représentant un grand nombre d'adhérents.

Le risque est que les pouvoirs publics prennent des décisions avec une vision fragmentée des problèmes économiques et sociaux, insufflée par des associations ou collectifs de tout genre, sans tenir compte de nos positions d'acteurs économiques et sociaux. Et ensuite, ils nous appellent à la rescousse pour nous demander de jouer les pompiers ! Car ceux ne sont pas ces associations qui assumeront la responsabilité des lois ou mesures décidées, ni les

impacts économiques et sociaux de leur lobby ! Le projet de la taxe carbone qui a été abandonné, illustre bien ce cas de figure.

Notre responsabilité syndicale est de tenir un discours de vérité, sur la base d'un diagnostic solide et de faire preuve de pédagogie pour expliquer les résultats d'une négociation. Notre rôle de corps intermédiaire doit être reconnu. Voilà encore une raison pour être nombreux à prendre des engagements et à être bien formés.

La FDSEA est et restera un interlocuteur privilégié des pouvoirs politiques par notre représentativité, nos compétences et notre responsabilité.

3.1.4 Face à la société

Dans notre rapport d'orientation de 2000, nous disions « seuls, les agriculteurs, même unis et nombreux, ne réussiront pas à inverser le cours des choses. Au-delà de notre combat syndical, il nous faut faire de l'opinion, notre allié stratégique ». Nous avons alors proposé un projet ambitieux de communication en affirmant nos valeurs de paysans à travers « Les hommes de la terre de tous les hommes ». Projet qui n'a pas eu lieu faute d'engagement financier des partenaires économiques alors même que le plan de communication et les visuels étaient prêts.

Une seconde initiative a vu le jour en 2003 et 2005 avec le « Forum Agriculture et Société » à Brest qui n'a pas pu être continué faute également d'engagement suffisant des partenaires économiques. Cette manifestation, dont le but était de fédérer les acteurs de la société sur des problématiques agricoles, est aujourd'hui enviée par d'autres secteurs de l'économie qui n'hésitent plus à prendre exemple et à organiser ce genre de manifestations sous diverses formes comme des universités d'été. Avions-nous raison trop tôt ?

Au delà de ce qui a été écrit dans notre rapport d'orientation par rapport aux lobbying anti-agricole, **la FDSEA est convaincue de la nécessité de rechercher au maximum la création d'alliances avec d'autres secteurs** pour faire partager nos valeurs, porter ensemble certaines revendications et faire mieux connaître le monde agricole, et notamment son rôle patronal.

De nombreuses initiatives départementales, nationales, de filières ont lieu mais les messages sont plus ou moins flous. Pour ce faire, il est nécessaire d'arrêter les querelles de clocher au sein du monde agricole et de se fédérer sur un vaste projet de rapprochement avec la société. Cette initiative ne rencontrera d'autant plus de réussite si elle est organisée au national avec des déclinaisons régionales.

Cela ne doit pas nous empêcher au quotidien, à quelque échelon de responsabilité que ce soit, d'écouter, comprendre, expliquer argumenter, montrer notre savoir-faire, d'ouvrir les portes de nos exploitations et cela sans relâche.

Il est indispensable que l'échelon local participe à la vie locale, associative et sensibilise les enfants en organisant des partenariats avec les écoles pour établir un programme tout au long de l'année sur l'agriculture et faire découvrir nos exploitations. La FDSEA est à la disposition du réseau sur la communication dans les écoles : nous avons des outils et des supports pour accompagner les initiatives.

Comme nous l'évoquions plus haut, nous devons nous inscrire également dans la modernité et nous exprimer dans ce qu'on appelle le web 2.0 : les blogs, les réseaux sociaux, les forums,...

S'affirmer aujourd'hui, c'est également utiliser les voies juridiques. La FDSEA porte régulièrement plainte ou fait des recours devant les tribunaux administratifs.

3.2 Oser s'exprimer et communiquer

Nous devons être fiers de notre métier, d'être des paysans syndiqués et le faire savoir tant dans notre réseau pour conforter nos adhérents et développer de l'adhésion, mais également à l'extérieur pour faire connaître nos prises de position et promouvoir l'agriculture.

3.2.1 Etre fier d'être responsable et de son travail au sein du réseau

La FDSEA a mis en place de nombreux outils pour valoriser le travail des responsables et fournir le maximum d'informations en temps réel aux adhérents : ce sont les fameux « plus à l'adhérent » cités plus haut. Mais faut-il encore que ces outils soient utilisés à bon escient par les responsables. Dans un monde de sur-information, la FDSEA ne souhaite envoyer que de l'information pragmatique et concise.

Les réunions physiques sont de plus en plus rares au niveau communal. **La FDSEA encourage vivement les responsables notamment en amont ou en aval des Conseils fédéraux et départementaux (quatre par an) à faire une réunion avec les adhérents** pour échanger et faire remonter les problématiques, mais également diffuser de façon verbale l'information : celles-ci ne prendraient qu'une à deux heures et permettraient de garder un lien avec ses adhérents et de souder une équipe.

Pour faciliter l'information aux adhérents, **la FDSEA s'engage à envoyer par e-mail, en fin de semaine les nouveautés du site extranet** à tous les adhérents afin qu'ils s'inscrivent sur site et reçoivent l'information directement chez eux. Ainsi, ils n'auront plus à chercher l'information. Cette démarche était déjà réalisée auparavant auprès des Présidents de syndicats communaux et cantonaux

La question d'un blog interne ou d'un forum peut se poser. Mais il nous semble que ce genre d'outils relève d'un cadre national pour une plus grande visibilité et une gestion réactive des échanges (modérateur). Mais, avec l'accord de l'auteur, nous pourrions **mettre à disposition en ligne, sur le site extranet, des réflexions d'adhérents ou responsables ainsi que des comptes-rendus de réunions locales.**

C'est en échangeant sur l'avancée des dossiers, en expliquant les difficultés rencontrées et en réaffirmant nos acquis à nos adhérents que nous serons fiers de notre engagement, du devoir accompli. Pour cela, il est nécessaire de prendre du temps et du recul pour faire le bilan de nos revendications, nos acquis et afin ainsi mieux se projeter dans nos orientations et actions futures.

Des acquis, nous en avons, et nous nous devons de les faire connaître : le livret réalisé à l'occasion des assemblées générales est destiné à aider les adhérents à en prendre toute la mesure. Notre rapport d'activité doit également être le livre de chevet pour tout responsable !

Le fait d'être responsable nous amène souvent à être critiqués. C'est le revers de la médaille, comme diraient certains ! Le fait d'être critiqué et d'écouter les difficultés et les insatisfactions de nos adhérents fait partie intégrante de notre mission. **Ces moments, parfois difficiles à vivre, ne doivent pas nous décourager mais plutôt nous motiver.**

3.2.2 Faire connaître nos positions et nos acquis au plus grand nombre

Internet a ses contraintes : tout le monde peut s'exprimer sur tout et dire n'importe quoi. Mais il lui faut reconnaître certains avantages, il permet de diffuser largement nos positions et nos acquis.

La FNSEA incite les fédérations à établir une stratégie de communication avec la presse quotidienne régionale. Seulement 21 départements ont fait un communiqué de presse en 2009. La FDSEA du Finistère n'est pas en reste. Depuis longtemps, nous émettons des communiqués de presse (environ une trentaine par an) envers la presse écrite mais également vers des sites internet d'actualités. Nous devons continuer dans cette voie.

Les responsables ont aujourd'hui également des moyens technologiques à leur portée pour diffuser l'information largement autour d'eux : eux aussi peuvent utiliser outre les moyens classiques que sont les réunions et le téléphone, les SMS et les mails.

Comme évoqué plus haut, les outils du web 2.0 envers le grand public doivent être principalement développé par le national. C'est à nous d'y participer pour exprimer des vérités. Il ne faudra pas attendre qu'une personne soit dédiée à la FDSEA pour s'exprimer !

C'est à chacun derrière son ordinateur de faire passer les messages. Il est nécessaire que chacun se forme et participe ainsi à faire entendre, de façon responsable, la voix des paysans finistériens sur le net !

La FDSEA encourage l'ensemble des adhérents et des responsables à utiliser tous les nouveaux moyens de communication. Le « la » est, cependant, de ne pas s'exprimer au titre de la FDSEA, en tant qu'entité, mais à titre personnel.

Conclusion

L'évolution de la société et du mode de vie des agriculteurs amène à faire évoluer notre syndicalisme et à professionnaliser nos méthodes de propositions, de revendications et d'actions.

Nombreux, nous le sommes encore. Nous avons tant d'idées reçues à combattre, tant de vérités à faire savoir, tant de propositions à faire avancer, que ce n'est qu'unis et solidaires que nous pourrions défendre et promouvoir au mieux notre métier.

C'est à chacun de décider en son âme et conscience, s'il sera plus fort seul ou ensemble avec ses collègues.

La FDSEA est, nous le répétons, une fédération où chaque agriculteur peut trouver sa place pour échanger, se faire entendre ou encore participer et prendre des responsabilités, à quelque échelon que cela soit.

C'est avec véhémence, que nous disons :

Stop aux querelles internes,
Stop aux raccourcis et aux discours démagogiques,

Oui à la solidarité,
Oui à des propositions ambitieuses construites à partir de la réalité socio-économique,
Oui à un syndicalisme responsable !

Nous croyons à la nécessité de l'engagement pour un syndicalisme d'avenir fondé sur ses valeurs d'unité, de solidarité, de pragmatisme aux côtés des paysans, porté par des paysans responsables, fiers et bien formés.

La FDSEA se donnera les moyens d'accompagner au mieux ses responsables syndicaux dans le respect de la démocratie et d'une discipline commune. Un guide du responsable syndical sera réalisé en ce sens.

Ce rapport moral, espérons-le, doit permettre de susciter des échanges et des réflexions au sein du réseau pour que demain nous soyons plus efficaces dans nos missions de la commune au national.

Nous avons foi en les hommes et les femmes qui font l'agriculture d'aujourd'hui et comptons sur eux pour que demain notre syndicat agricole soit fort et porteur d'avenir !

Annexe

L'histoire de la FDSEA du Finistère

Années 55 – 60 : La naissance du syndicalisme Finistérien

La FDSEA du Finistère a été créée en 1947. Son premier président fut Guillaume PEREZ de Bannalec.

Le syndicalisme agricole, sous l'impulsion d'Alexis Gourvennec, s'organise par quartier, puis par arrondissement : c'est l'origine de la gouvernance pyramidale de la FDSEA du Finistère. A la fin des années 50, après avoir été aux mains des notables pendant une dizaine d'années, la FDSEA se démocratise sous la présidence de Jean Mevellec, et augmente fortement son nombre d'adhérents.

Le CDJA (Centre départemental des Jeunes Agriculteurs) est créé, lui, en 1958. Son premier président fut Jean Le Bras.

Années 60-62 : Les lois d'orientation agricoles et le désenclavement de la Bretagne

Les lois d'orientation agricole sont insufflées par le syndicalisme. Le désenclavement de la Bretagne commence. Les objectifs sont :

- L'automatisation du téléphone,
- La construction des voies express,
- Le creusement du Port de Roscoff en eau profonde,
- La mise en place de l'Université de Brest,
- La construction d'une plate-forme industrielle (seul projet qui n'a pas vu le jour).
- Le mot d'ordre de l'époque était : « **Il n'y aura pas d'agriculture prospère dans une économie régionale en décadence.** ».

A cette époque, dès la mise en place des lois d'orientation, deux courants se côtoient dans le syndicalisme agricole :

- Un courant majoritaire qui a initié ces lois pour la modernisation et l'adaptation de l'agriculture.
- Un courant parallèle minoritaire qui considère que le paysan est plus proche du prolétaire : les relations avec les organisations économiques sont celles de subordonnés à leurs employeurs. Les marchés doivent être organisés par l'Etat. Ce courant se développera au sein du CDJA, puis de la FDSEA.

Années 60-70 : Des points de vue qui divergent de plus en plus

Les syndicalistes des années 50-60 se sont peu à peu retirés des responsabilités syndicales pour prendre des responsabilités économiques. Le divorce s'accroît avec les fameux " marathons " agricoles :

Le national demandait la mobilisation des producteurs pour l'augmentation des prix agricoles au niveau de Bruxelles.

Les producteurs demandaient alors les répercussions intégrales sur les cours des produits sans s'intéresser réellement aux marchés et à la place de leurs entreprises sur ces marchés.

Années 70 – 84 : La FDSEA est alors dirigée par les paysans travailleurs

La FDSEA du Finistère est alors dirigée par les paysans travailleurs. La FDSEA reste toujours adhérente à la FNSEA mais elle est dissidente des orientations majeures de la FNSEA. Elle travaille de façon interdépartementale, notamment avec le Morbihan et la Loire-Atlantique. Le Conseil d'administration de la FDSEA, officiellement unitaire, a ainsi en son sein deux lignes d'orientation et les débats sont houleux en interne.

Les faits marquants :

C'est l'époque de la révolution fourragère et de la mise en place des plans de développement.

En 1970, le Finistère comptait 34 000 producteurs de lait.

En 1972, c'est la Grève du lait à l'initiative du courant "Comité de Redon" (Finistère, Morbihan et Pays-de-la-Loire) appartenant à l'"interdépartemental".

A partir de 1975 : le syndicalisme finistérien revient progressivement dans le giron de la FNSEA à travers le CDJA. L'équipe CDJA est alors composée de Pierre Autret, Jean-Pierre Le Verge, Jean-Claude Le Gall,...

En 1976, la France devient structurellement exportatrice.

En 1978, la taxe de coresponsabilité (lait) décidée par Bruxelles est farouchement combattue par l' "interdépartemental".

1983 : De fortes tensions aux élections Chambre d'agriculture

De fortes tensions co-existent entre les différentes tendances dans le Finistère. Quatre listes se présentent aux élections :

- la liste CDJA menée par Jos Le Breton,
- la liste FDSEA menée par Guy Le Fur (dont faisaient partie René Quéméré et Jean-Paul Bizien),
- la liste " Paysans travailleurs " menée par René Ferec,
- la liste MODEF menée par François Traon.

Jos Le Breton emporte l'élection à 1 siège près.

Mai 1984 : Scission au sein de la FDSEA

C'est l'époque de la mise en place des quotas laitiers. A l'appel de la FNSEA, une manifestation est organisée à Laval pour demander au gouvernement français d'abonder l'enveloppe européenne destinée à financer les cessations laitières.

Le Président de la section laitière demande en Conseil d'administration d'organiser l'appel à la mobilisation. Raymond Hénaff, alors Président de la FDSEA à la suite de Guy Le Fur, informe que le Bureau en avait discuté le matin : le Bureau de la FDSEA a décidé de ne pas mobiliser.

Le Président de la section laitière demande alors le vote du Conseil d'administration : le Bureau est mis en minorité.

Les minoritaires, qui étaient contre la " restructuration ", décident alors de quitter la FDSEA, et créent l'UDSEA qui se ralliera à la Confédération Paysanne en 1987.

Le nouveau Président de la FDSEA est Guillaume Roué, qui représentait alors le CDJA au sein du Conseil d'administration FDSEA.

1991 : Changement de Président à la Chambre d'agriculture

Jos Le Breton devient Président de COOPAGRI et quitte le poste de Président de Chambre d'agriculture, et propose Guillaume Roué pour lui succéder. Guillaume Roué devient Président.

1995 : La Chambre d'agriculture devient d'obédience Confédération paysanne

Les paysans du Finistère votent majoritairement contre la liste FDSEA, alors caricaturée comme de " mouvance libérale porcine ". La FDSEA et le CDJA se retrouvent au sein de la Chambre d'agriculture avec :

- 4 élus au Collège exploitants : Guillaume Roué, Gildas Conanec, Jean-Alain Divanac'h et Gilbert Milin.
- élus au Collège des organisations syndicales : Thierry Merret et Jean Tromeur.

1995-2000 : Le temps de la reconstruction

1995 : le séisme est grand pour tous

Au sein de la FDSEA, alors présidée par Gilbert Milin, le séisme est grand pour tous. Certains administrateurs souhaitent évincer les éleveurs de porcs de toute responsabilité syndicale.

En 1995, lors de l'élection du Conseil d'administration, un éleveur de porcs est élu Secrétaire Général. Un administrateur fait alors une intervention pour reprocher le type de la production et la taille de l'exploitation de ce producteur. L'éleveur démissionne. Il n'y aura pas de Secrétaire général pendant 1 an.

1996 : Un nouveau bureau est constitué

Alors que l'ambiance est délétère, un nouveau bureau voit le jour. Le Président est Gilbert Milin, le Secrétaire général est François Palut et le trésorier est Thierry Merret.

En Octobre 1996, la FDSEA se sépare de son Directeur pour faute lourde (détournement avéré d'au moins 200 000 francs et mauvaise gestion).

La FDSEA du Finistère se retrouve sans Directeur, en situation de dépôt de bilan.

1997 : La priorité est à la remise à flot financière avec l'équipe administrative.

Il faudra une année complète pour remettre la FDSEA sur les "rails" :

- Effacement ou étalement des dettes.
- Emprunt sur 10 ans.
- Réforme du barème des cotisations syndicales.
- Réorganisation administrative et développement des prestations de service payantes.
- Mise en œuvre d'une véritable stratégie d'opposition professionnelle vis-à-vis de la Chambre d'Agriculture et de l'UDSEA – Confédération Paysanne.

1998 : Gilbert MILIN souhaite passer la main

Un nouvelle équipe voit le jour autour de Jacques Jaouen, devenu Président. Le Conseil d'Administration est renouvelé (arrivée d'une grande partie de l'équipe CDJA des années 90-94). Le Secrétaire général est Thierry Merret et le Trésorier est Michel Adam.

Réorientation syndicale, à travers un rapport d'orientation "L'agriculture en danger ? Propositions pour un pacte moral" qui fonde les bases de l'action syndicale des années suivantes.

Création d'un poste d'animateur syndical, chargé de la communication interne et externe.

La presse quotidienne tronquant les messages de la FDSEA du Finistère, décision de l'envoi d'une lettre mensuelle à tous nos adhérents.

1999 : les 1ers Etats Généraux des Agriculteurs du Finistère

Toujours minoritaire à la Chambre d'Agriculture, et non soutenue par la presse départementale, la FDSEA, à la demande de son Conseil fédéral, obtient le soutien de toutes les organisations économiques et organise les 1ers Etats Généraux des Agriculteurs du Finistère, le 24 novembre 1999. Alors que les secteurs volailles, légumes et porcs traversent une conjoncture difficile, plus de 5 000 paysans se rassemblent dans le calme pour dire leur fierté d'être paysans et faire part de leurs doléances :

- La reconnaissance du rôle économique et social des paysans du Finistère et de leur identité.
- Le droit à la liberté d'entreprendre, une agriculture moins administrée.
- Le droit à un revenu provenant de la rémunération des produits agricoles.
- La mise en place de règles d'équité internationales, marchandes, qualitatives, environnementales et sociales.

2000 : Suite aux Etats Généraux

La FDSEA élabore un vaste projet de communication régionale, afin de promouvoir les paysans et leur métier. L'ensemble des organisations économiques approuve le projet, mais ne fait pas le pas de le financer.

La FDSEA embauche un animateur dont la mission est de redynamiser le réseau des syndicats locaux et cantonaux.

La FDSEA passera de 2 000 adhérents en 1999 à 3 400 en 2003.

2001 : Victoire de la liste menée par la FDSEA et le CDJA aux élections Chambre d'agriculture

Grâce à un travail de terrain de 3 ans, à une défense efficace des paysans, à une campagne électorale de proximité (80 réunions locales en 3 semaines) et à la constitution d'une liste représentative, la liste "Finistère d'Avenir" menée par la FDSEA et le CDJA remportent haut la main les élections Chambre d'Agriculture du 31 janvier 2001 : 6 085 voix, soit 63,29 % des suffrages, avec un taux de participation de 71,25 %.

Jacques Jaouen devient Président de la Chambre d'agriculture et Michel Adam, Président de la FDSEA.

La perte en 1995 de la Chambre d'agriculture a eu des conséquences fâcheuses pour l'agriculture et l'agro-alimentaire finistériens et bretons : notamment, l'application de la circulaire Voynet – Le Pensec et la fragilisation politique de la Bretagne agricole.

2001 - 2005 : La FDSEA s'affirme comme force de proposition et de revendication

La FDSEA s'affirme comme force de proposition et de revendication, au côté d'une Chambre d'Agriculture qui joue pleinement son rôle consulaire de vulgarisation et de représentation du monde agricole.

La FDSEA renforce son action syndicale, sur le plan local, départemental et régional.

En 2003, la FDSEA investit dans la communication de réseaux agricole et non agricole par une prise de participation majoritaire au sein de la SOPROMAB (Forum " Agriculture et Société " à Brest).

En 2005, la FDSEA décide de renforcer son réseau syndical en créant une Commission " Vie de réseau ".

2005 - 2010 : Michel Adam passe le relais à Thierry Merret

Thierry Merret est élu Président de la FDSEA.

La FDSEA réforme alors son barème de cotisation syndicale en le basant sur le statut juridique de l'exploitation, afin d'éviter les sous déclarations d'actifs.

La FDSEA joue pleinement sa représentation de syndicat patronal.

La FDSEA renforce son équipe de collaborateurs en embauchant une responsable du service syndical et recrute une juriste spécialisée dans le droit communautaire, droit des contrats et des filières.

Afin d'améliorer la notoriété et l'image de marque de l'adhésion syndicale, la FDSEA met en place dès 2006 les « plus à l'adhérent » : carte Moisson, création d'un site internet et d'un site extranet réservé aux adhérents, et renforce la qualité de ses services à l'adhérent.

Depuis 2002, la FDSEA se met à jour de ses cotisations nationales, ce qui lui permet d'avoir en 2008, via des mandats régionaux, un administrateur à la FNSEA ainsi que 11 représentants dans les commissions de la FNSEA ou dans les Associations spécialisées. Une représentation nécessaire pour être écouté.

Aujourd'hui, le mot d'ordre est : « **Il n'y aura pas d'économie régionale prospère avec une agriculture en décadence.** »

XXXXXXX

Pour les adhérents qui souhaitent prendre connaissance de l'activité de la FDSEA du Finistère, tout au long de l'année, connectez-vous sur www.fdsea29.fr
Rubrique Extranet

L'ensemble des dossiers et communiqués de presse, des lettres d'information, des comptes rendus de sections et commissions ainsi que des notes, peut être consulté et téléchargé sur le site Extranet de la FDSEA.